



47

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 mai 2018

A 20H00

Ordre du jour :

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Quelques Conseillers ont fait la remarque de ne pas avoir reçus le dernier compte-rendu.

• DELIBERATIONS

- URBANISME
  - Taxe d'aménagement
- TRAVAUX
  - Choix du prestataire Monument aux Morts
- PERSONNEL
  - Création poste adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h),
  - Création poste adjoint administratif territorial (19h),
  - Convention confiant au CDG38 la mission de médiation entre l'agent et son employeur
- FINANCES
  - Revalorisation loyer cabinet infirmier centre paramédical
  - Subventions communales
  - Révision loyers et dépendances bâtiment le Granenc
  - Révision loyers et complément bâtiment Mairie.

• QUESTIONS DIVERSES

**Le 24 mai 2018** Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents: BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHOURREAU Gisèle, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick, DICO Charles, LAMBERTON Michel, Damien MICLO, Karine FEUGIER, MURE-RAVAUD Jérôme, BARTHELEMY Marcel.

Absent(e)s: CHETAIL Maurice, JEYMOND Astrid, ARNAUD Marie-Françoise, MEUNIER Christian, FIORDALISI Christine

Secrétaire de séance: MEUGNIER Angélique

Pouvoirs: CHETAIL Maurice → BLAMBERT Micheline  
ARNAUD Marie-Françoise → CREACH Yvan

Date de convocation: 16/05/2018

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 24 mai 2018 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 20H00

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- TRAVAUX

### Monuments aux morts

Les travaux de déplacement et de rénovation du monument aux morts s'élèvent à la somme de 39 095.50€ HT et seront réalisés par l'entreprise Création Paysage.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### Acquisition guirlandes

#### Choix du prestataire

8 guirlandes candélabres vont être installées à l'entrée du village pour un coût de 2 662 € HT par la société DECOLUM.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- DEMANDE D'EMPLACEMENT

### Marché de producteurs

Le marché de producteurs sera dorénavant ouvert à d'autres commerçants (revendeurs de produits locaux). Les demandes d'installation seront étudiées par la commission communication.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- PERSONNEL

### Création de postes : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif

Mr Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir pour le bon fonctionnement des services la création de deux postes :

Poste	Informations	Date de création du poste
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	A temps complet (35H/semaine)	01/08/2018
Adjoint administratif territorial	A temps non complet (19H/semaine)	01/07/2018

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## Convention confiant au CDG38 la mission de médiation entre l'agent et son employeur

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'établir une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère concernant la mission de médiation entre l'agent et son employeur.

### > Voté à l'unanimité des membres présents

- **FINANCES**

Montant des Loyers  
Cabinet Infirmiers

Le montant des loyer au 1<sup>er</sup> juin 2018 se décompose comme suit :

- loyer mensuel : **189 €**
- provisions charges locatives mensuelles : 20€ inchangées
- charges de copropriété mensuelles : 10€ inchangées

### > Voté à l'unanimité des membres présents

Révision loyers et complément  
Bâtiment MAIRIE au 1<sup>er</sup> Juillet 2018

Le montant des loyer au 1<sup>er</sup> juillet 2018 se décompose comme suit :

- Logement T3 Gauche **527.63 €**
- Logement T2 **339.20 €**
- Logement T3 Droite **555.23 €**
- Complément charges **6.45 €**

### > Voté à l'unanimité des membres présents

Révision loyers et dépendances  
Bâtiment le Granenc

Le montant des loyer au 1<sup>er</sup> juillet 2018 se décompose comme suit :

- Logement n°1 **505.35 €**
- Logement n°2 **505.35 €**
- Logement n°3 **287.79 €**
- Logement n°4 **293.45 €**
- Logement n°5 **313.98 €**
- Dépendances **56.78 €**

### > Voté à l'unanimité des membres présents

#### EXERCICE 2018 - DECISION EN MATIERE DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Nom de l'Organisme bénéficiaire	2017	2018
AEP Canton	295	295
ACCA	147	147
AFM Téléthon	80	80
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 288	1 288

Amicale des Sapeurs Pompiers (80 ans subv. exc)	1 000	1 000
ADMR (Sortie)	360	360
Association Enfance Adulte Handicap ASEAI	75	75
Atelier des Arts	387	387
Club notre rocher	232	232
Créa'Folies	100	100
Croix Rouge Française	150	150
Cyclo Club CCSR	700	700
Donneurs de sang	225	225
ARIA 38	80	80
FDEN	70	70
FNATH	80	80
FNACA	100	100
Gais Lurons	2 000	3500
Gym la Coule Douce	100	100
Impulsion danse section de Saint Romans	100	100
La Boule Lyonnaise	225	225
La Prévention Routière	80	80
Pétanque Saint Romanaise	432	432
Radio ROYANS	80	80
RESTOS DU CŒUR	75	75
Sou des écoles	1 566	1 566
- aviron	300	300
-sortie classe de mer	0	0
TELEALARME	96	96
Tennis club du Marandan	612	612
US RO-CLAIX	1 600	1 600
IMT Grenoble	75	75
Maison Familiale Rurale de Chatte	200	200
Maison Familiale Rurale de Coublevie	40	40
LETP BELLEVUE	400	400
FAIR'AILLEURS	150	150
Provision	1 750	200
locoMotive	80	80
comice agricole sud grésivaudan	0	0
ASFSEP sclérose en plaque	80	80

<b>Ligue contre le cancer comité de l'isère</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>MFR Chaumont</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
<b>JASM la Jeanne d'Arc</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<b>secours populaire français</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>adapei</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
<b>Atout Cras</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Souvenir français</b>	<b>100</b>	<b>150</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Rentrée scolaire 2018-2019 : la demande de modification de l'organisation du temps scolaire n'a pas été validé par l'inspection académique après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale.

Secrétariat de Mairie : Mme Vanessa GRANGIER prendra ses fonctions au 15 juin 2018 en remplacement d'Amélie DIDIER.

Carrière Chambard : des travaux de remblaiement ont été effectués sur le site du Bois de Claix et sont conformes aux recommandations de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

**Fin de séance : 21 heures 30**

Le Maire  
Yvan CREACH



